

Les animaux souffrent pour la fourrure

Les arguments de l'industrie de la fourrure réfutés

- 1. L'industrie de la fourrure prétend : La santé des animaux dans les élevages d'animaux à fourrure est généralement excellente. Cela se voit notamment au fait qu'ils ont les yeux clairs, un comportement normal, une fourrure brillante et une curiosité naturelle, ainsi qu'au fait qu'ils réussissent à se reproduire. (site Association européenne des éleveurs d'animaux à fourrure)**

En général, les visons sont des animaux très robustes : ils sont rarement malades s'ils reçoivent suffisamment de nourriture et d'eau¹. Mais les facteurs énumérés ne parlent que de la santé physique et en aucun cas du bien-être mental des animaux, ce qui n'est pas moins important pour une bonne qualité de vie.

Bien que les éleveurs de visons affirment que leurs animaux présentent une condition physique optimale, il convient de demeurer prudent à l'égard de cette assertion. Les animaux courent, par exemple, un grand danger de blessures par morsures du fait du stress social qu'engendre la détention dans des espaces trop restreints.

Le fait qu'un animal affiche un comportement normal est révélateur indéniable de son bien-être. Il est indispensable d'observer les animaux dans la nature pour savoir ce que signifie précisément cette norme pour chaque espèce. Dans le cas des visons, cela signifie qu'ils ont besoin de nager, de plonger beaucoup et de parcourir de longues distances. Ils ne peuvent rien faire de tout cela dans un élevage. Leur morphologie est également révélatrice de leurs besoins : les pattes des visons sont partiellement pourvues de palmures. Leur vitesse de nage est nettement plus grande que celle des animaux terrestres et deux fois moins importante que celle des loutres².

- 2. L'industrie de la fourrure prétend : Une étude comparative (menée par le prof. B.M. Spruijt) entre différents secteurs de l'élevage animal a démontré que le secteur de l'élevage pour la fourrure dépasse de loin les autres secteurs examinés. Au plus le bien-être de l'animal est garanti, au plus la fourrure sera belle ! (site internet de la Fédération belge de la Fourrure, communiqué de presse).**

Le professeur Spruijt a en 1998 siégé, à la demande des éleveurs d'animaux à fourrure, au sein de la « Fur Animal Welfare Research Committee » (FAWRC, commission de recherche sur le bien-être des animaux à fourrure), une commission instaurée par l'Association européenne des éleveurs d'animaux à fourrure. Son affirmation selon laquelle l'élevage de visons est préférable à beaucoup d'autres formes d'élevage est très discutable. On ne compare pas des oranges et des poires. Ce n'est pas parce qu'il existe des formes d'élevage qui nuisent davantage encore au bien-être animal qu'on ne doit pas toucher à cette forme.

Visons et renards sont tués juste après leur première mue. Ils ont alors huit mois. A ce moment, ils ont développé leur premier pelage d'hiver et celui-ci est dans un état optimal. L'aspect de leur

¹ Dunstone, 1993

² Dunstone, 1983

fournure n'a donc rien à voir avec les circonstances dans lesquelles l'animal vit. Dans le rapport « The welfare of animals kept for fur production » (le bien-être des animaux détenus pour la production de fourrure) de la Commission européenne, on peut lire : « Excepté dans les cas extrêmes qui révèlent des symptômes pathologiques, ou dans le cas de morsures, il vaut probablement mieux considérer l'état de la fourrure comme un critère de production que comme un critère de bien-être animal³. »

Dans les élevages d'animaux à fourrure, on détient des renards argentés et des renards bleus. Les renards argentés sont une variante de couleur du renard roux (*Vulpes vulpes*). Les renards bleus sont une variante du renard polaire (*Alopex lagopus*). Dans un élevage d'animaux à fourrure, les renards sont enfermés (seuls ou par deux) dans des cages dont la surface varie entre 0,6m² et 1,2m² et la hauteur entre 60 et 70 cm⁴. Selon l'arrêté ministériel prescrivant les normes minimales pour la détention d'animaux dans les jardins zoologiques (03/05/99) les renards polaires (*Alopex lagopus*) doivent disposer d'un espace extérieur d'une surface minimale de 40 m² pour un à deux animaux. Les animaux doivent disposer d'un endroit pour s'abriter et d'un abri pour dormir. Selon le même arrêté ministériel, les renards (*Vulpes vulpes*) doivent disposer d'un espace extérieur d'une surface minimale de 150m² pour un à deux animaux. Les animaux doivent avoir la possibilité de creuser et/ou de fouiller le sol et disposer d'un abri pour dormir.

Dans les élevages d'animaux à fourrure, les visons sont détenus dans des cages de 40cm de haut d'une surface de 86cm x 30cm (2580 cm²=0,258 m²). Les cages sont souvent emboîtées ensemble. De cette façon les éleveurs de visons peuvent détenir jusqu'à 11 visons sur une surface d'un mètre carré⁵. Bien qu'il n'y ait pas de normes minimales prévues pour la détention de visons dans les zoos, selon le professeur émérite le Dr Van der Straeten⁶, expert en mammifères et en jardins zoologiques à l'Université d'Anvers, on peut soutenir que les visons (*Mustela vison*) devraient être détenus selon les mêmes normes que les putois (*Mustela putorius*) étant donné que les visons présentent des similitudes avec les putois en ce qui concerne leur taille et leur mode de vie. Selon l'arrêté ministériel mentionné plus haut, les putois doivent disposer d'un espace extérieur d'une surface minimale de 10m² pour 1 à 2 animaux. Les animaux doivent avoir la possibilité de faire un nid et de s'abriter. Dans la nature les visons ont un territoire de quelques kilomètres carrés et ils passent une grande partie de leur temps dans et autour de l'eau.

La problématique du bien-être des animaux à fourrure peut être mesurée à l'aune des 'cinq libertés de base de l'animal' du Conseil de l'Europe sur lesquelles les instances officielles se basent pour juger de la situation en terme de bien-être de l'animal. Ces cinq libertés constituent les conditions de base pour un niveau acceptable minimale de garantie du bien-être animale 1. ne pas avoir soif, faim ou être alimentés de manière incorrecte; 2. ne pas subir de gêne physique et physiologique : les animaux doivent être détenus dans des conditions leur garantissant un

³ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p. 73: « Except in extreme cases indicative of pre-clinical or clinical conditions, or cases of pelt biting, mink pelt condition is probably best considered a production measure rather than a sensitive welfare measure. » (Excepté dans les cas extrêmes révélant des états pré-cliniques ou cliniques, il vaut probablement mieux considérer l'état de la fourrure du vison comme un critère de production que comme un critère sensible du bien-être animal »)

⁴ MCKENNA, C *Fashion Victims into the welfare of animals on fur farms*. WSPA, 1998, p.9

⁵ BONT VOOR DIEREN. *De nerts in een kooi: bio-industrie (les visons en cage: élevage intensif)*: <http://www.bontvoordieren.nl/informatief.php?item=2&sub=7>

⁶ VAN DER STRAETEN, E. E-mail personnel, 10/09/04

logement adapté, incluant un espace de repos et un abris ; 3. être épargnés par les douleurs, les blessures et les maladies ; 4. être libre d'adopter leur comportement naturel ; 5. ne pas subir de pression psychologique, source d'anxiété et de stress chronique. Ces deux dernières libertés, surtout, ne sont pas respectées dans l'élevage des animaux à fourrure. En 2001 les chercheurs de l'université d'Oxford ont démontré que les visons en captivité souffrent principalement de ne pas pouvoir se comporter de façon naturelle.⁷

La commission britannique Brambell, mise sur pied par les autorités britanniques, a évoqué les 'cinq libertés' pour la première fois en 1965.

3. L'industrie de la fourrure prétend : L'élevage d'animaux à fourrure est considéré comme l'une des formes d'élevage qui respecte le plus les animaux. Contrairement aux poules pondeuses, les animaux à fourrure ont de l'espace et contrairement aux oies et canards, ils ne sont pas engraisés de façon artificielle. Enfin, contrairement aux porcelets, ils ne sont ni castrés ni mutilés.

L'élevage des animaux à fourrure est l'un des systèmes les plus cruels pour les animaux, car il s'agit d'animaux sauvages que l'on garde en captivité. Les animaux à fourrure sont des animaux sauvages et ont par nature besoin de plus d'espace que les animaux domestiques. Dans les élevages, ils ont plus d'espace que les poules pondeuses qui vivent dans des batteries ou des volières, mais l'espace et les infrastructures dont ils disposent dans une cage ne correspondent pas aux besoins de leur espèce.

Les animaux à fourrure ne sont pas engraisés, bien au contraire : dès la mi-décembre, l'alimentation des visons femelles est rationnée afin qu'elles aient leurs chaleurs à temps. Les éleveurs cherchent ainsi à leur faire perdre de 20 à 25 % de leur poids et ils privent les animaux de nourriture durant les mois les plus froids de l'année⁸. Cette pratique est contraire à l'une des cinq libertés des animaux (voir argument 5), qui dit que l'animal doit être préservé de la faim.

Il est indispensable de mettre un terme le plus rapidement possible aux mutilations que subissent les animaux dans d'autres systèmes (une série de mutilations comme la caudotomie ont d'ailleurs déjà été interdites en Belgique) et ces pratiques ne peuvent être utilisées comme prétexte pour qualifier de correctes celles utilisées dans les élevages d'animaux à fourrure. Ces animaux se mutilent d'ailleurs eux-mêmes par frustration (voir argument 5).

4. L'industrie de la fourrure prétend : Aucun fait scientifique ne confirme le fait que l'élevage de visons avec cage nuit au bien-être de ces animaux. Il n'y a pas de signes évidents de stress chronique chez les visons. D'aucuns se plaisent à dire que 85% des visons présenteraient un comportement anormal. Ce que les défenseurs des droits des animaux « oublient » de dire, c'est qu'il s'agit en réalité d'un comportement innoçant sans conséquence, qui n'est observé que lorsqu'on nourrit les animaux et qui est donc occasionnel. (site Fédération de la Fourrure, communiqué de presse)

Il existe bel et bien des arguments scientifiques qui prouvent que les cages pour les visons sont sous-dimensionnées et donc néfastes pour le bien-être de ces animaux. En 2001, le journal scientifique professionnel renommé *Nature* a publié les résultats d'une étude sur les frustrations des animaux élevés pour leur fourrure. Des chercheurs de l'université d'Oxford ont démontré

⁷ MASON, G.COOPER, J en CIAREBROUGH, C. 'Frustration of fur-farmed mink', *Nature*, vol 410, 01/03/01 (<http://users.ox.ac.uk/~abrg/mink.pdf>).

⁸ Michel Vandenbosch, *Recht voor de beesten* (Des droits pour les animaux), Hadewijch, 1996, p. 126

dans le cadre de cette étude que les visons en captivité souffrent surtout de ne pouvoir se comporter de façon naturelle. Les visons de l'étude adoptaient des comportements extrêmes pour satisfaire leur besoin de nager. Ils passaient des portes battantes de plus en plus lourdes pour atteindre l'eau. Leur stress prenait des proportions énormes lorsque l'accès au bain leur était refusé. Pour démontrer ce phénomène, les scientifiques ont mesuré le taux de cortisol, l'hormone du stress : ce taux augmentait considérablement lorsque les animaux ne pouvaient avoir accès à l'eau. Les chercheurs en ont conclu que les visons d'élevage n'oublient jamais leur besoin de nager. Outre la nourriture, l'eau de baignade, qui n'est présente dans aucun élevage, constitue, selon cette étude, le principal besoin d'un vison⁹.

Le comportement stéréotypé n'est pas innocent. Il s'agit d'actes continuellement répétés, sans aucun but clair. Le comportement stéréotypé est dû à l'ennui, à la frustration et à un environnement pauvre dans lequel il ne se passe rien. Des observateurs ont vu comment les visons et les renards rongeaient leurs pattes et leur queue, comment les animaux tournaient inlassablement sur eux-mêmes dans leurs cages, bougeaient de haut en bas ou hochaient de la tête de manière répétitive. Le comportement stéréotypé est rare dans la nature et ne s'observe que chez des animaux détenus en captivité, qui subissent un stress continu ou sont empêchés d'exprimer des modes normaux de comportement. Selon le rapport « The welfare of animals kept for fur production » (le bien-être des animaux détenus pour la production de fourrure) de la Commission européenne, dans lequel le comportement stéréotypé est considéré comme un comportement anormal, on peut supposer que les mesures qui permettent de réduire le comportement stéréotypé et de favoriser le comportement normal contribuent à améliorer le bien-être. Et là où le comportement stéréotypé est provoqué par la privation, on observe que le bien-être s'améliore à mesure que le comportement stéréotypé se réduit¹⁰.

Les chercheurs remarquent que le comportement stéréotypé chez les visons en captivité atteint effectivement son apogée avant le nourrissage. L'impossibilité de subvenir lui-même à ses besoins en nourriture est vraisemblablement à la base du comportement stéréotypé de l'animal en captivité.

Selon le professeur Tjard de Cock Buning de l'université de Leiden, le comportement anormal qui précède le nourrissage peut être le signal d'un début de stéréotypie, étant donné que les trois principales caractéristiques sont présentes : répétition, fixation et hors contexte. Il s'agirait donc d'une stéréotypie peu importante mais réelle, provoquée par le besoin d'exploration et qu'il est relativement facile d'arrêter grâce à des stimuli externes comme la nourriture. A noter que durant la période qui suit le nourrissage, on observe aussi un comportement stéréotypé, même chez les très jeunes visons.

Tout ceci révèle que le comportement stéréotypé découle également d'autres frustrations comme un manque d'enrichissement suffisant¹¹. Les effets positifs visés par l'ajout dans les cages d'une plateforme ou d'une toile métallique ou encore d'un cylindre en pvc sont limités chez les visons et diminuent avec le temps. Selon le professeur Donald Broom de l'université de Cambridge de

⁹ MASON, G., COOPER, J. en CLAREBROUGH, C. « Frustrations of fur-farmed mink » (Les frustrations des visons élevés pour leur fourrure), Nature, vol 410, 01/03/01 (<http://users.ox.ac.uk/~abrg/mink.pdf>).

¹⁰ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p. 86

¹¹ NIMON, A. en BROOM, D. « The Welfare of Farmed Mink (Mustela vison) in relation to Housing and Management: a Review » (Le bien-être du vison d'élevage (vison Mustela) en relation avec les conditions de détention et la gestion des exploitations : un examen), Animal Welfare (Le bien-être des animaux) 1999, 8 : p.214.

telles mesures n'excluent pas les comportements anormaux et le bien-être des animaux demeure insuffisant. Certaines stéréotypies peuvent également découler de tentatives faites par les animaux pour s'échapper de la cage.

Des malformations macroscopiques révélatrices d'un stress chronique, comme des ulcères d'estomac, sont souvent présentes chez les visons d'élevage¹². Les malformations de la glande surrénale sont en général, elles aussi, mises en relation avec les tensions et le stress chronique.

- 5. L'industrie de la fourrure prétend : Il n'est pas exact de dire que 10 à 30% des visons se mutileraient eux-mêmes. Fait est qu'il arrive à un certain nombre de visons de se sucer la queue, ce qui est comparable au fait de sucer son pouce chez l'enfant. Ce comportement peut plus ou moins abîmer le bout de la queue. Il apparaît lorsque les jeunes visons ont été sevrés trop tôt : il suffit de retarder le sevrage. (site Fédération de la Fourrure, communiqué de presse)**

Le fait que les visons se mordent la queue n'a rien de comparable avec le fait pour les enfants de sucer leur pouce. Se mordre la queue est une forme de comportement anormal chez les visons d'élevage, que l'on n'observe pas chez les animaux vivant à l'état sauvage. Se mordre la queue est une forme d'automutilation. L'animal ne s'abîme pas « plus ou moins » quelques poils du bout de la queue. Les visons se mordent jusqu'au sang et jusqu'à dénuder l'os de la queue. Le fait que ce comportement se produit encore fréquemment, alors qu'il s'agit là d'un comportement qui abîme le produit final, montre bien qu'il n'est pas si facile de le prévenir. Selon le rapport « *The welfare of animals kept for fur production* » (le bien-être des animaux détenus pour la production de fourrure) du Comité scientifique du bien-être animal de la Commission européenne, la fréquence de ce comportement dépend du moment du sevrage, mais pas uniquement de ce moment. Divers autres facteurs et surtout la manière dont les visons sont hébergés jouent un rôle.¹³ Le rapport constate que les mesures qui permettent de réduire ce comportement, en incitant l'animal à se livrer à un comportement plus normal (jouer, par exemple) ou en améliorant la nourriture, améliorent également le bien-être animal¹⁴. Les négociants en fourrure parlent d'un « certain nombre de visons » et donnent des chiffres sans mentionner la source. Mais le rapport officiel de la Commission européenne « *The welfare of animals kept for fur production* » parle de 42 % de visons ayant une queue mutilée, parmi lesquels 22 % sont sérieusement mutilés¹⁵.

- 6. L'industrie de la fourrure prétend : La taille des cages a été optimisée, suite à l'enquête sur le bien-être des animaux menée en 1989. Des études scientifiques destinées à maximiser le bien-être des animaux sont en cours. (site Fédération française des métiers de la fourrure)**

¹² Harri, M., Nurminen, L., Filén, T. (1995). Stomach ulcer as an indicator of stress in farm mink (L'ulcère d'estomac en tant qu'indicateur du stress chez le vison d'élevage), Acta Agric. Scand. Sect. A, Animal Sci. Vol 45, pp 204-207

¹³ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p. 102

¹⁴ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p. 88

¹⁵ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p. 102: « Mink in connected cages showed an intermediate value with 42% of the animals having damages to the tail (22% severe). »

Des mesures comme la modification de la hauteur des cages afin que les animaux puissent se tenir debout ou ne soient plus obligés de mourir de faim en hiver, n'ont pas pour conséquence d'améliorer le bien-être animal, mais uniquement de réduire la maltraitance inutile des animaux. Le professeur F.J. Grommers (en 1994, professeur, émérite à l'époque, enseignant les Relations Homme-animal à l'Université d'Utrecht) : « *Toutes les adaptations concernant le changement de cage ou même la sélection d'animaux n'auront, à moyen terme, qu'un effet cosmétique. Si, à court terme, on souhaite prendre des mesures essentielles, on pourra, comme dans le cas des poules, décider de supprimer l'élevage en cage.* »¹⁶ Le professeur Donald Broom est également d'avis que le système des cages ne répondra jamais aux besoins des animaux à fourrure en matière de bien-être : « *Le bien-être demeure insuffisant après l'enrichissement des cages.* »¹⁷

La recherche qui est financée et en conséquence demandée par l'industrie de la fourrure n'aboutira jamais à des améliorations notables du bien-être des animaux. Le seul but que poursuit l'industrie de la fourrure est de laisser les choses suivre leur cours. Un nombre suffisant d'études scientifiques, indépendantes et objectives, sont déjà réalisées, qui démontrent que le bien-être des animaux à fourrure laisse franchement à désirer. Les visons ont besoin d'espace pour se mouvoir et de diversité. L'importance de l'activité des visons est illustrée par le fait qu'ils se livrent à des efforts physiques durant les études expérimentales et ce, sans récompense en retour¹⁸.

7. L'industrie de la fourrure prétend : C'est faux que, dans les élevages de visons, 20 % des jeunes meurent avant d'avoir atteint l'âge adulte : les associations de protection des animaux généralisent le résultat d'une seule étude. Dans la pratique, ce chiffre se situe entre 5 à 10 % pour les élevages d'animaux à fourrure, et il concerne avant tout la première semaine qui suit la mise bas. Dans la nature, jusqu'à 80 % de ces animaux meurent avant d'être matures. (site Fédération de la Fourrure, communiqué de presse)

20 % de mortalité est le taux indiqué dans le rapport de la Commission européenne: il ne s'agit donc pas simplement d'une "seule étude". Le taux de mortalité des jeunes visons peut même monter jusqu'à 30 %.¹⁹ Ce taux est particulièrement élevé pour un secteur qui peut contrôler et modifier toutes les conditions, un secteur qui devrait inspecter les animaux chaque jour, un secteur où les animaux devraient être suivis par un vétérinaire et vaccinés contre les maladies. Il est de l'intérêt des éleveurs de maintenir un faible taux de mortalité chez les jeunes visons parce que sinon ces animaux sont impropres à l'usage et donc sans valeur sur le plan économique. Le fait qu'une partie considérable meurt néanmoins est indicateur d'un bien-être insuffisant causé par des problèmes qui sont inhérents au système.

Dans la nature, par contre, les causes de décès sont toutes autres. Les visons y meurent suite à des causes externes comme les prédateurs, les conditions météorologiques, la pollution de l'environnement, le manque de nourriture, bref, toutes sortes de facteurs qui ne sont pas présents dans les élevages. Dans les élevages, les visons meurent suite à des problèmes inhérents à l'élevage d'animaux à fourrure, comme les malformations dues à un schéma d'élevage forcé combiné avec des conditions de vie stressantes. Les visons qui "ne meurent pas prématurément"

¹⁶ Lettre du Dr. Prof. F.J. Grommers à Bont voor Dieren, 12/02/2000

¹⁷ Le Prof. D.M. Broom enseigne à la University of Cambridge, Dep. Of Clinical Veterinary Medicine, Animal welfare and human-animal interactions group

¹⁸ Zielinski, W.J. 1986, Circadian rhythms of small carnivores and the effect of restricted feeding on daily activity. *Physiology and Behaviour* 38 (5), p. 613-620.

¹⁹ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p.116

ne sont pas épargnés d'une mort précoce. Les visons mâles sont mis à mort par gazage (ou rupture de la nuque) à l'âge de sept à huit mois. Les mères sont généralement conservées pendant quatre ans. D'après l'industrie de la fourrure, "les mères peuvent vivre jusqu'à quatre ans avant de mourir", comme si cette survie était due à des conditions favorables, mais ils oublient de mentionner que, dans la nature, les visons peuvent vivre jusqu'à 11 ans.²⁰

Même si le taux de mortalité des jeunes visons serait plus élevé dans la nature qu'en captivité, cela ne justifie pas leur mise en captivité. La qualité de vie des visons qui vivent dans leur environnement naturel est beaucoup plus élevée que celle des visons qui vivent en captivité. Le Dr. Johnny Birks du Vincent Wildlife Trust décrit les visons comme étant : "des carnivores vifs et intelligents destinés par nature à vivre dans un environnement aquatique étendu, dynamique et stimulant. Dans la nature, ils explorent leur environnement, ils chassent des proies vivantes, ils mangent et ils dorment, ils cherchent un partenaire, ils mettent bas et ils défendent leur territoire qui peut avoir une grandeur de plus d'un kilomètre. C'est pourquoi il se pose la question suivante : quelle est la qualité de vie de ces êtres lorsqu'ils sont forcés de vivre dans une petite cage en fer et de manger des restes (des abats) ?"²¹

8. L'industrie de la fourrure prétend : Une étude récente a démontré que la demande d'eau de baignade pour les visons est sans fondement parce que les visons n'éprouvent pas le besoin élémentaire de nager. Le résultat de l'étude est ainsi formulé : "Qui ne sait rien de rien ne doute". (site Fédération de la Fourrure, communiqué de presse)

De quelle étude s'agit-il ? Est-ce "Fur and Freedom : a defence of the fur trade", réalisée par R.D. North (1999), et dont le titre est suffisamment éloquent ? Dans cette étude, l'auteur aime insister sur le fait que les visons ne peuvent pas exprimer ce qu'ils ressentent et il déclare qu'ils n'ont pas besoin d'eau parce que "nous ne connaissons rien des sentiments des visons qui n'ont jamais vu de l'eau ni de ce qu'ils ressentent lorsqu'ils se sont habitués à l'absence d'eau alors qu'ils en ont eu à leur disposition un jour."²²

Mais deux ans plus tard, en 2001, le Scientific Committee on Animal Health and Animal Welfare (Comité scientifique sur la santé et le bien-être animal) de la Commission européenne a pu répliquer à North : dans leur rapport "The Welfare of animals kept for fur production", il est écrit que l'étude a démontré que les visons qui pour les besoins de l'expérience pouvaient se baigner, se baignaient régulièrement.²³

D'autres sources encore confirment l'intérêt de la mise à disposition d'un bassin pour le bien-être des visons. L'article "Frustration of fur-farmed mink" de la revue scientifique de qualité Nature conclut par exemple : "Ces résultats indiquent que le fait d'enfermer des visons dans des élevages engendre effectivement des frustrations chez les animaux, principalement parce qu'ils n'ont pas la possibilité de nager."²⁴ Au cours de l'expérience qui a permis de tirer cette conclusion, les scientifiques ont évalué les efforts fournis par les visons pour atteindre de l'eau : leurs efforts pour atteindre le bassin étaient pratiquement identiques à ceux qu'ils fournissent pour atteindre de la nourriture.

²⁰ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p.17

²¹ Statement to LYNX, 1991

²² R.D. North, Fur and Freedom: a defence of the fur trade, 1999

²³ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p 57

²⁴ Mason G, Cooper J. , Clarebrough C, Frustration of fur-farmed mink. Mink may thrive in captivity but they miss having water to romp about in, Nature 410, 2001, p 35-36

L'anatomie du vison indique également qu'il s'agit d'un animal aquatique. Ses pattes sont partiellement palmées et son corps est affiné.

Malgré toutes les preuves scientifiques, les éleveurs continuent de nier le fait que les animaux ont besoin d'eau de baignade. On peut citer différentes raisons pour ce refus, toutes synonymes d'une baisse de la rentabilité. Tout d'abord, les investissements représenteraient un coût supplémentaire. Ensuite, un contact répété avec l'eau pourrait avoir un effet sur la qualité du pelage des animaux.²⁵

9. L'industrie de la fourrure prétend : Le rapport du SCAHAW (Scientific Committee on Animal Health and Animal Welfare) de la Commission européenne sur la fourrure (The Welfare of Animals Kept for Fur Production), rapport sur lequel GAIA base ses campagnes, a été manipulé. Les scientifiques qui ont rédigé la version originale s'en sont désolidarisés.

Cette attaque contre le rapport *The welfare of animals kept for fur production* de la Commission européenne est totalement injuste. Le rapport n'est aucunement manipulé. A notre demande, le professeur Donald Broom, membre éminent du SCAHAW (maintenant autorité alimentaire européenne) et faisant autorité dans le domaine des études scientifiques sur le bien-être des animaux (à fourrure), a récapitulé la procédure suivie invariablement par le SCAHAW lors de la rédaction des rapports :

1. Une question est posée au comité ; dans le cas qui nous préoccupe, il s'agit du Scientific Committee on Animal Health and Animal Welfare (maintenant le EFSA Scientific Panel on Animal Health and Welfare ou Groupe Scientifique sur la Santé Animale et le Bien-être des Animaux).
2. Un groupe de travail est constitué sous la direction d'un membre du comité. La sélection des scientifiques se fait sur base de leurs connaissances des différents aspects du sujet, dans le cas présent, le bien-être des animaux à fourrure dans les élevages d'animaux à fourrure.
3. Le groupe de travail est chargé d'étudier la littérature scientifique en la matière et de rédiger un status quaestionis.
4. Ce rapport provisoire est transmis au comité en vue de l'adapter et de formuler des conclusions et des recommandations. Le comité peut ajouter des références et compléter les données.

Cette procédure standard a également été suivie pour le rapport '*The welfare of animals kept for fur production*'. Le comité doit tenir compte des éléments suivants :

1. Pour chaque sujet, toutes les preuves scientifiques doivent être développées et évaluées.
2. Il doit rendre compte de l'exactitude des modifications apportées au rapport scientifique cité.
3. Il doit prêter attention à d'éventuels préjugés dans l'ensemble des données et leur interprétation.

²⁵ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p 92

4. Les commentaires subjectifs et les comparaisons superflues avec d'autres races ne peuvent pas figurer dans le texte ni dans les conclusions.

5. Les conclusions doivent être tirées des données disponibles.

6. Il doit rédiger des recommandations sur chaque aspect des questions qui lui ont été posées.

Pour « *The welfare of animals kept for fur production* », la qualité du rapport provisoire était telle que certaines rectifications s'imposaient.

Le rapport final est celui du Comité scientifique, comme généralement le cas pour de tels rapports. Certains membres du groupe de travail ont déclaré qu'ils ne souscrivaient pas à certaines conclusions et recommandations, mais ce n'était pas à eux, de toute manière, de les rédiger.

Il n'existe donc aucune raison permettant de douter de la validité du rapport. Les recommandations ont été rédigées après une étude réalisée au plus haut niveau et sur la base de toute la connaissance scientifique objective disponible au sujet des animaux à fourrure. Le secteur de la fourrure se cramponne aux recommandations (médiocres) du Conseil de l'Europe qui datent de 1999. Mais le rapport de 2001 du SCAHAW n'est pas seulement plus récent, il est également bien plus détaillé.

10. L'industrie de la fourrure prétend : Les visons et les renards sont mis à mort de la manière prescrite par la loi, à savoir respectivement le gazage au CO et l'électrocution. Lors de la crise de la dioxine, GAIA a même plaidé pour que ce gaz soit utilisé pour endormir et mettre à mort la volaille en vue de garantir son bien-être et, récemment, la question de l'asphyxie au CO a également été soulevée aux Pays-Bas lors de l'apparition de la peste aviaire. Le gaz permet une mise à mort en douceur des animaux. Ils perdent rapidement conscience et meurent peu après. Par ailleurs, cette méthode permet d'éviter tout stress supplémentaire parce que les animaux ne sont pas transportés. Ils sont mis à mort chez l'éleveur.

La méthode de mise à mort est le seul élément de l'élevage de la fourrure qui est réglé légalement (Arrêté royal relatif à la protection des animaux pendant l'abattage ou la mise à mort du 16/01/1998). Une méthode de mise à mort, quelle qu'elle soit, ne peut en aucun cas constituer un argument pour élever des animaux dans des conditions avilissantes dans le but de fabriquer un produit de luxe coûteux. GAIA a plaidé en faveur de cette méthode lors de la crise de la dioxine parce que la mise à mort de la volaille avait été décidée par le gouvernement et ne pouvait pas être empêchée. Dans cette situation sans issue, la méthode de mise à mort par asphyxie était la solution provisoire la plus respectueuse des animaux parce que les animaux ne devaient pas être amenés à l'abattoir, serrés comme des sardines dans les conteneurs. L'asphyxie au CO était la manière la moins mauvaise à ce moment-là et dans ces circonstances-là. Voilà pourquoi aucune comparaison n'est possible avec l'élevage des animaux à fourrure.

Ce n'est pas parce que les animaux sont mis à mort chez l'éleveur qu'ils ne souffrent pas de stress supplémentaire. Le stress n'est pas seulement causé par le transport vers l'abattoir. Le fait que les visons et les renards ne souffrent pas de cette forme de stress supplémentaire, et le bétail bien, ne justifie pas la mise à mort des visons et des renards pour leur fourrure. La mise à mort occasionne bien un stress et une anxiété supplémentaire chez les animaux. Le gazage ou l'électrocution constituent un élément stressant non seulement pour les animaux sélectionnés, mais également

pour ceux qui peuvent rester dans leur cage, fait qui se confirme par la résistance des animaux aux manipulations.²⁶ Manipuler des animaux sauvages entraîne stress et anxiété chez les animaux. La preuve, les visons ne sont pas manipulés à mains nues et les renards sont retirés des cages avec une boucle au cou et à la queue.

11. L'industrie de la fourrure prétend : La majeure partie (60%) des peaux vendues en Belgique proviennent d'animaux abattus pour leur viande. Il s'agit notamment de peaux provenant d'abattoirs locaux et de lapins abattus à domicile, mais également de peaux importées d'animaux qu'on a l'habitude de manger dans les pays non européens. (site Fédération de la Fourrure)

Les fourreurs mettent tout dans le même panier : mouton retourné, cuir, fourrure, dain, etc... Mais lorsque l'on parle de fourrure, on peut affirmer que la majeure partie provient de l'élevage des animaux à fourrure et étant donné que personne ne mange la viande de vison et de renard, l'affirmation ci-dessus n'est pas vraie. Dans un communiqué de presse (14/04/04) de l'association belge des éleveurs d'animaux à fourrure, les détenteurs d'animaux à fourrure mettent l'accent sur le fait qu'ils sont le cœur du secteur de la fourrure. Un extrait du communiqué en question : « Actuellement, la plupart des fourrures vendues par les négociants en fourrure proviennent d'élevages d'animaux à fourrure et plus d'animaux capturés dans la nature. » Il n'est donc plus du tout question ici de produits liés à l'industrie de la viande ! L' Association européenne des éleveurs d'animaux à fourrure confirme que la majeure partie de la fourrure provient d'élevages : on peut lire sur leur site que 85 % de la production mondiale de fourrure provient de ce que l'on appelle les fermes à fourrure : les élevages de visons et de renards. On les trouve surtout en Europe : celles-ci représentent 67% de l'ensemble des élevages de visons et 70% des élevages de renards.²⁷ La Flandre compte 23 élevages de visons et un élevage de renard.²⁸

Les fourrures importées dont il est question, et qui proviennent de pays où l'on consomme traditionnellement la viande de ces animaux, viennent de chats et de chiens. Les Orientaux mangent en effet des chats et des chiens, chose impensable pour l'Occident, où ces animaux sont considérés comme des animaux de compagnie. Le site de la Fédération belge de la Fourrure mentionne également les chats et les chiens parmi les animaux dont la fourrure peut être un « sous-produit ». Les fourrures de chats et de chiens sont en effet destinées à être exportées dans le monde entier. Selon une entreprise chinoise, il existe également une fourrure de chien pour le marché européen, où elle n'est pas toujours identifiée comme telle.²⁹

Donc, si la majeure partie de la fourrure provenait d'animaux abattus pour leur viande, cela signifierait que la plupart des produits en fourrure ne seraient pas réalisés à partir de peaux de visons et de renards. La fourrure de chiens et de chats est toutefois désormais interdite en Belgique, étant donné que son importation a fait l'objet d'une interdiction mise en pratique en juin 2004 (aucune autorisation d'importation ne sera plus délivrée à la suite de l'AR du 4 juin 2004. Cela vaut également pour les fourrures de phoques. Une interdiction de commerce suite à un projet de loi déposé à l'initiative de l'ancienne Ministre de l'Economie Fientje Moerman a été approuvé le 9 juin 2004 par le Conseil des Ministres).

²⁶ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p67

²⁷ www.efbanet.com

²⁸ www.pelsdieren.be

²⁹ What is that they're wearing? The Humane Society of the United States (HSUS) 1998 (Que portent-elles ?) p. 2

En ce qui concerne les lapins, il est impossible d'utiliser ces animaux à grande échelle à la fois pour leur viande et leur fourrure. Les lapins élevés pour leur viande sont abattus à l'âge de 11 semaines. Leur fourrure ne convient pas pour faire des vêtements, étant donné qu'elle perd ses poils. Les petites peaux servent à fabriquer des peaux de chamois, du feutre et des articles de fantaisie en fourrure. Pour les vêtements en fourrure, on utilise un autre type de lapins : le lapin Rex, dont la peau ne perd pas ses poils. Ce lapin est abattu à l'âge de 6 mois, lorsqu'il a développé sa fourrure d'hiver. Le commerce de la fourrure tente de faire mieux accepter celle-ci en suggérant qu'elle est un produit résiduel des lapins élevés pour leur viande. Les fabricants de vêtements et les consommateurs se retrouvent ainsi leurrés.

12. L'industrie de la fourrure prétend : L'industrie de la fourrure n'est pas polluante. Elle n'utilise ni produits chimiques ni pesticides. Les systèmes de traitement du fumier et la qualité supérieure des aliments permettent de limiter au maximum l'excrétion des phosphates et nitrates. La (petite) quantité de fumier produite est idéale pour fertiliser plantes et fleurs.

(site Association européenne des éleveurs d'animaux à fourrure)

L'utilisation de produits chimiques est justement caractéristique de l'industrie de la fourrure. Le formaldéhyde et le chrome sont utilisés pour traiter les peaux. Ces produits sont nocifs pour l'environnement et polluent les rivières.³⁰

La nourriture n'est pas de qualité. Ici, le secteur se contredit, car il affirme que les animaux sont nourris avec des déchets d'abattoirs. Le fumier n'est pas du tout idéal et constitue en outre un problème supplémentaire, qui vient s'ajouter à l'excédent de fumier que produit l'industrie de la viande.

13. L'industrie de la fourrure prétend : Contrairement aux matières synthétiques, la fourrure est biologiquement dégradable. Il s'agit en outre d'une matière première renouvelable (contrairement au pétrole). (site Fur Commission, commission des producteurs de fourrure aux USA)

La peau non traitée d'un animal mort est en effet biologiquement dégradable. Mais l'industrie de la fourrure oublie de mentionner que toutes les peaux qui sont utilisées pour faire des vêtements doivent être tannées. Lors de cette opération, les fibres de collagène présentes dans les peaux animales sont stabilisées, afin de ne pas se dégrader. Le tannage requiert l'utilisation de diverses substances, telles que des sels minéraux et du formaldéhyde (un gaz toxique). En outre, la fourrure est offerte dans toutes sortes de coloris, ce qui signifie qu'elle a été traitée à l'aide de teintures qui ne sont pas biodégradables.

En comparant la fourrure au pétrole, le secteur de la fourrure donne à croire qu'il n'utilise pas de pétrole. Pourtant, ce secteur exploite tout autant les sources d'énergie non renouvelables que ne le fait celui de la production des vêtements synthétiques. Dans le journal professionnel de l'industrie de la fourrure, on pouvait encore lire récemment que les producteurs de fourrure s'inquiétaient des frais importants qu'entraîne la consommation fortement accrue de pétrole et d'électricité.³¹

La transformation des peaux d'animaux brutes en produits d'habillement en fourrure nécessite beaucoup d'énergie et est hautement polluante. La fourrure subit de nombreux traitements. Lors

³⁰ De Morgen Magazine 09/10/04, p. 16

³¹ Rapports Sandy Parker 24/05/2004

du tannage, par exemple, on utilise du chrome, des sels et des solvants chimiques, ainsi que des produits chimiques pour dégraisser, tuer les moisissures et bactéries, et rendre les peaux antistatiques et brillantes. La fourrure est en outre de plus en plus souvent teintée et la teinture est un déchet chimique. Selon une étude réalisée pour la Ford Motor Company, un manteau en fourrure de vison d'élevage requiert 66 fois plus d'énergie qu'un vêtement en synthétique.³²

14. L'industrie de la fourrure prétend : La fourrure est un produit naturel.

Qu'entend-on par là ? Un certain producteur de viande qualifie sa marchandise de produit naturel parce que les animaux ont été élevés de façon naturelle : le plus possible dans le pré et en stabulation libre en hiver.³³ Si cela suffit pour parler de produit naturel, alors la fourrure est tout sauf un produit naturel. Il s'agit de la fourrure traitée d'animaux sauvages, qui traînent toute leur vie dans un environnement non naturel. D'un point de vue écologique, la fourrure est également loin d'être naturelle : c'est précisément l'élevage non naturel dans de petites cages et les pièges cruels utilisés dans la nature qui bouleversent l'équilibre naturel. Les moyens de capture ne font pas la différence entre animaux jeunes et adultes, malades et sains. Beaucoup d'espèces ont disparu ou sont en voie de disparition, du fait d'avoir été ou d'être chassées pour leur fourrure. Le commerce de la fourrure essaie de se donner une image « verte » grâce à des raisonnements tordus. Il associe à tort à la fourrure des termes empruntés à la protection de l'environnement et des animaux, simplement parce qu'il s'agit d'un produit d'origine animale.

15. L'industrie de la fourrure prétend : Le bien-être animal est étroitement surveillé dans les élevages ; il est par exemple recommandé de placer dans les cages des plateformes, des cylindres de jeu, etc., et l'on va actuellement dans le sens d'un regroupement des animaux dans les élevages. (site de la Fédération de la fourrure, communiqué de presse)

Les observateurs n'ont vu dans les élevages belges ni plateformes ni cylindres de jeu.

Le bien-être animal ne fait pas l'objet d'un contrôle strict dans les élevages d'animaux à fourrure. Il n'existe, ni dans notre pays ni au niveau européen, de lois spécifiques concernant le bien-être des animaux à fourrure. Seule la méthode de mise à mort est prévue par la loi. En 1999, une série de recommandations ont été formulées par le Conseil de l'Europe. La Fédération belge de la Fourrure affirme se conformer à ces recommandations, mais elle se montre assez sélective dans ce domaine. Il est, par exemple, conseillé de mettre à disposition des animaux de l'eau dans laquelle ils peuvent nager (articles 8 et 23), une recommandation à laquelle la Fédération belge de la Fourrure ne veut pas se conformer.

Détenir les animaux en groupes n'améliore pas toujours leur bien-être. Cela crée pour les animaux à fourrure une situation qui n'est pas naturelle pour les visons. Dans les élevages de visons, on essaie de détenir les animaux en groupes pour des raisons économiques. Cela permet, en effet, de détenir plus d'animaux au mètre carré. La détention en groupes contribue donc en premier lieu à intensifier l'élevage des visons. Que l'industrie de la fourrure se soucie davantage du rendement que du bien-être animal est clairement révélé par le fait qu'ils songent à la détention en groupes, mais refuse résolument de procurer aux animaux une eau de baignade, alors

³² G.H. Smith, technicien au laboratoire de recherche scientifique de la Ford Motor Company

³³ <http://www.eemlandhoeve.nl/eemlandeco/natuurproduct.html>

que, dans la nature, les adultes passent nettement plus de temps dans et près de l'eau qu'à interagir en groupe (professeur de Cock Buning).

Le vison est un animal solitaire, relativement asocial qui, en dehors de la période d'accouplement et d'allaitement, ne supporte la présence d'aucun congénère dans les environs. Dans la nature, chaque vison qu'il soit mâle ou femelle vit sur son propre territoire. Il y chasse ses proies et y aménage plusieurs terriers et abris (5 à 24 par animal³⁴). Les territoires des mâles et des femelles peuvent se chevaucher dans une certaine mesure. Les mâles et les femelles vivent donc séparés et passent tout au plus un peu de temps ensemble durant la période d'accouplement. Lorsqu'au printemps, les jeunes visons naissent (de la mi-avril à début mai), ils sont entièrement dépendants des soins de leur mère. Les jeunes visons grandissent durant environ trois mois dans le terrier, mais à la fin de l'été les combats entre les animaux deviennent de plus en plus violents. Les jeunes sont alors prêts à conquérir leur propre territoire.

La détention en groupes ne réussit qu'avec des visons d'une même portée et même alors, les combats peuvent être si fréquents qu'il faut les séparer.

**16. L'industrie de la fourrure prétend : Chaque pays a décrété des règlements grâce aux actions des associations pour les droits des animaux et de chercheurs sérieux. Des contrôles sont prévus pour garantir le respect des animaux.
(site fédération française des métiers de la fourrure)**

La Belgique, par exemple, n'a pas de règlement dans le domaine du bien-être des animaux. Idem pour la France, la Grèce, le Portugal, l'Espagne et l'Irlande. En Grande-Bretagne, par contre, les élevages de fourrures sont interdits par la loi depuis 2003. L'Autriche interdira également l'élevage de fourrures à partir de 2005. Aux Pays-Bas, l'élevage de renards et de chinchillas pour leur fourrure sera interdit à partir de 2008 tandis que la Suède a décrété des règlements tellement stricts pour l'élevage des renards qu'il n'est plus rentable. L'Italie renforcera également sa législation dès 2008 de manière à ce que l'élevage d'animaux à fourrure ne soit plus rentable. L'Etat fédéré allemand de Hesse a mis en vigueur des lois qui interdisent d'enfermer les animaux à fourrure dans des cages.³⁵

La Belgique est donc en retard en ce qui concerne la législation qui devrait garantir le bien-être des animaux à fourrure. La Fédération belge de la fourrure prétend mettre en pratique les recommandations du Conseil de l'Europe, mais elle n'est pas conséquente dans ses actions et ces recommandations sont en outre totalement insuffisantes. De plus, ces recommandations restent au-dessous du niveau requis. D'après l'accord gouvernemental, la Belgique suit le principe du best practice en matière de bien-être des animaux. Ce qui signifie que la Belgique doit suivre les exemples de l'Angleterre et de l'Autriche, les deux pays qui ont pris les décisions de loin les plus adéquates pour le bien-être des animaux à fourrure.

17. L'industrie de la fourrure prétend : Des scientifiques de premier plan confirment le fait que les animaux d'élevage sont très différents de leurs ancêtres qui vivaient dans la nature. Au fil de 80 générations, ils se sont adaptés au changement d'environnement et sont donc en grande partie domestiqués. (site Association européenne des éleveurs d'animaux à fourrure)

³⁴ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p. 11

³⁵ E-mail de Véronique Schmit de Eurogroup

Les visons et les renards sont des animaux sauvages et non des animaux domestiques. La véritable domestication requiert des siècles et suppose une socialisation avec l'homme comme dans le cas, par exemple, du chien et de certains ruminants. La différence entre les animaux domestiqués et les animaux sauvages est de nature génétique et le fait d'être né en captivité n'y change rien. Le fait d'être apprivoisé n'a rien à voir avec la domestication et n'est même pas un stade préliminaire à celle-ci. En témoignent les résultats de l'étude du professeur Nigel Dunstone (Université de Durham) qui démontrent que la curiosité des visons est une caractéristique naturelle, qui ne doit pas nécessairement être liée au niveau de domestication. Dans le land allemand de Hesse, il est interdit d'élever des visons dans des cages, parce qu'ils sont considérés, à juste titre, comme des animaux sauvages. En Belgique, cette pratique est encore autorisée, mais uniquement à des fins de production. Il est donc interdit de détenir un vison comme animal domestique tout comme il est interdit de détenir un singe, lion etc.

Le fait que les visons sont des animaux sauvages a des implications importantes pour leurs besoins en matière de bien-être. Les dispositions légales concernant les systèmes d'élevage du bétail sont basées sur les besoins des animaux domestiques.

Enfin, une considération encore concernant la question du nombre de générations que fait miroiter l'industrie de la fourrure ce nombre est fort exagéré. Les élevages n'ont été introduits en Belgique qu'au début du 20^{ème} siècle. Les sujets mâles vivent de 7 à 8 mois et les femelles sélectionnées pour la reproduction vivent jusqu'à 4 ans. Une femelle reproductrice survit donc en fait à quatre générations. Il serait donc peut-être plus correct de parler de 20 générations au lieu de 80. En général, on parle la plupart du temps de 60 générations dans les études scientifiques.

**18. L'industrie de la fourrure prétend : Grâce à l'élevage sélectif, les animaux d'élevage ne sont plus nerveux et agressifs. Aujourd'hui, les animaux ont un caractère doux et sont curieux et ils ont deux fois plus de petits que par le passé.
(site Fédération française des métiers de la fourrure)**

L'élevage sélectif en vue d'obtenir des animaux plus curieux ou plus calmes ne fonctionne pas. Voilà ce qui ressort des études danoises sur les possibilités de sélection. Les changements de caractère étaient minimes³⁶. Par ailleurs, par définition, les animaux calmes peuvent également souffrir de problèmes de bien-être. Des animaux d'une même race mais de caractère différent ont encore toujours les mêmes besoins de base pour connaître un bien-être satisfaisant.

On peut également se demander ce que signifie exactement le terme curieux. Le Dr. F. Wemelsfelder : "Si le qualificatif curieux désigne le comportement décrit par de Jonge et Leipoldt (1994), il se résume à se redresser et regarder autour de soi. Ce n'est pas le comportement investigateur actif d'animaux domestiques tels que les chats et les chiens." Selon le prof. dr. F.J. Grommers, c'est une interprétation anthropomorphique incorrecte qui interprète le comportement investigateur propre au vison comme étant de la curiosité et donc une certaine adaptation. Mais la "curiosité" du vison fait partie de son comportement de chasseur.³⁷

Une nombreuse progéniture n'est pas synonyme d'un bien-être satisfaisant. Le nombre de jeunes est influencé par une série de facteurs qui n'ont pas de lien direct avec le bien-être, comme la race

³⁶ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p 166

³⁷ Lettre du Prof. F.J. Grommers à Bont voor Dieren, 12/02/2000

(origine génétique), les substances nutritives, l'âge de la mère et la période de fécondation.³⁸ Par ailleurs, l'affirmation que le nombre de naissances a doublé par rapport à avant n'est pas étayée par des chiffres. Au contraire, aux Pays-Bas, le nombre de jeunes par femelle est passé de 3,9 en moyenne en 1993 à 5,3 en 1998, ce qui est bien loin du double.³⁹ Une progéniture importante peut également être néfaste pour le bien-être, entre autres en raison du risque croissant de maladies chez la mère.

19. L'industrie de la fourrure prétend: La question de savoir s'il faut interdire les élevages d'animaux à fourrure est posée par des organisations de défense de droits des animaux très fondamentalistes et animées par une idéologie, qui considèrent leur vision comme la seule valable sur le plan moral et qui ne tiennent pas compte des opinions d'autrui. (L'élevage d'animaux à fourrure : un secteur agricole professionnel)

Il est faux de dire que les organisations de défense de droit des animaux ne tiennent pas compte des opinions d'autrui. Beaucoup de gens s'accordent pour dire qu'il n'est pas admissible de faire souffrir des animaux pour des choses sans nécessité qui ne sont pas vitales. En ce qui concerne la fourrure, on peut affirmer, suite à l'enquête de l'INRA, que la majeure partie de la population désapprouve l'élevage des animaux à fourrure. Pour ce qui est de dire qu'élever des animaux pour leur fourrure devrait être interdit en Belgique, 79 % de la population est d'accord. C'est pourquoi il est totalement injustifié de dire que les organisations de défense de droits des animaux imposent leurs vues ou ne bénéficieraient pas d'un soutien social important. Les pratiques dénoncées sont à ce point cruelles pour les animaux que le Belge moyen ne les accepte plus. Il s'agit là pour les autorités d'un signal important. Non seulement GAIA, mais toutes les organisations de défense des droits et du bien-être des animaux, parmi lesquelles la RSPCA (Royal Society for the Protection of Animals de Grande-Bretagne), la WSPA (société mondiale pour la protection des animaux qui conseille les Nations Unies), Eurogroup for Animal Welfare et bien d'autres organisations siégeant dans des organes officiels veulent faire interdire cette forme d'élevage.

20. L'industrie de la fourrure prétend : Après la parution de l'AR autorisant les visons dans les élevages, de nombreux éleveurs ont procédé à des investissements importants. Il ne serait donc pas juste, d'un point de vue éthique, d'interdire l'élevage des animaux à fourrure quelques années après. (L'élevage d'animaux à fourrure : un secteur agricole professionnel)

L'ancien ministre flamand de l'environnement Jef Tavernier a précisé que la décision d'inclure le vison dans la liste positive à des fins de production sur une base légale controversée d'ailleurs, est totalement indépendante de la discussion fondamentale concernant l'élevage des animaux à fourrure. Selon lui, l'autorisation était urgente pour des raisons de renouvellement génétique dans les secteurs de production concernés.⁴⁰

Jusqu'il y a peu, les éleveurs belges d'animaux à fourrure se voyaient accorder un permis pour 20 ans. En mai 2004 toutefois, un éleveur n'a reçu un permis que pour 5 ans au motif qu'« une interdiction d'élever des animaux à fourrure était imminente ». Les éleveurs d'animaux à fourrure

³⁸ The Welfare of Animals Kept for Fur Production, Commission européenne, 2001, p81

³⁹ Bont voor Dieren, obv CBS-landbouwtellingen

⁴⁰ réponse de Jef Tavernier à une question de Magda De Meyer à la Chambre, 25/03/2003

connaissent donc les perspectives et investissent sur base de rumeurs (selon lesquelles pourrait être édictée une législation accordant un statut stable aux élevages d'animaux à fourrure) et donc à leurs propres risques.

21. L'industrie de la fourrure prétend : En Belgique, quelque 500 personnes travaillent à temps plein ou à temps partiel dans le secteur de la fourrure (BEFFA, Belgian Fur Farms Association)

Les chiffres donnés ici par le secteur de la fourrure ne sont pas crédibles. Aucune source statistique n'est disponible concernant la Belgique, mais il en existe pour les Etats-Unis, où le nombre de travailleurs dans le secteur est évalué à 3000 personnes (en tenant compte des entreprises familiales mais pas des trappeurs qui travaillent dans la nature), tandis que les élevages de visons américains étaient au nombre de 438 en 1998 et de 318 en 2002.⁴¹ Cela représente 9,4 à 6,8 personnes employées par élevage. Si 500 personnes perdaient leur travail en Belgique suite à la fermeture de 23 entreprises, cela représenterait 21,7 personnes par élevage. Ce chiffre trois fois supérieur au chiffre des Etats-Unis donne à supposer que le nombre de travailleurs dans ce secteur est fortement exagéré en Belgique.

Sur le site de la BFTA (British Furtrade Association), on peut en outre lire : les revenus du commerce de la fourrure viennent pour beaucoup d'éleveurs s'ajouter aux revenus que leur procurent leurs activités agricoles.

**22. L'industrie de la fourrure prétend : Si les élevages de visons étaient interdits en Belgique, la production serait transférée vers d'autres pays, en dehors de l'Europe, qui prêtent bien moins attention au bien-être des animaux.
(Pelsdierenhouderij : een professionele agrarische bedrijfstak/L'élevage de fourrures : une branche agricole professionnelle)**

Rien ne nous interdit, dans notre pays, de prendre pour point de départ nos propres normes et valeurs morales. D'autres pays et cultures laissent libre cours à des pratiques que nous considérons comme incorrectes ou inconvenantes (ex. les corridas). Cela n'est pas un argument fondé moralement pour autoriser ces pratiques chez nous. Cela ne rime à rien de justifier une pratique en déclarant que c'est bien pire dans d'autres pays.

L'affirmation que les animaux sont encore plus mal lotis à l'étranger suggère à tort que les visons sont mieux lotis en Belgique. Les arguments cités ci-dessus démontrent que la Belgique se situe bien au-dessous du niveau requis en ce qui concerne la réglementation. Les recommandations du Conseil de l'Europe (1999), dont prétendent s'inspirer les éleveurs de visons belges, constituent un compromis insipide et injustifiable sur le plan scientifique entre les différents pays européens, un compromis qui tourne à l'avantage du secteur de la fourrure grâce à la contribution de la Finlande, un des plus grands pays producteur de fourrure. D'ailleurs, il n'est pas évident de transférer en masse l'élevage de visons de Belgique vers un autre pays. L'élevage d'animaux à fourrure a pratiquement diminué de moitié ces 10 dernières années dans le monde entier. Il est vrai que de nouveaux marchés s'ouvrent à la fourrure dans les pays de l'est, mais ces marchés

⁴¹ Industry and trade summary, Furskins (Synthèse du secteur et du commerce, Fourrures), USITC Publication 3666, janvier 2004, Washington DC, p. 5

sont très instables.⁴² De plus un élevage d'animaux de fourrure est toujours le même quel que soit le pays (de minuscule cage en caillebotis). On ne peut pas s'attendre à ce que tous les pays prennent la même décision précisément au même moment. Mais lorsque la Belgique se joindra aux pays qui se préoccupent du sort des animaux à fourrure il y a de forte chance que d'autres pays s'unissent afin que de tels pratiques disparaissent. C'est d'une telle manière qu'une société évolue dans le bon sens.

23. L'industrie de la fourrure prétend : L'augmentation mondiale de la demande de fourrure indique que la majorité des personnes ne partage pas l'opinion des organisations de défense des animaux. Une étude récente a d'ailleurs démontré que 63 % des jeunes Américains trouvent l'utilisation de fourrure acceptable, que la fin justifie les moyens.

(site web Fédération de la fourrure, communiqué de presse + site web furcommission)

Il n'y a pas d'augmentation mondiale de la demande de fourrure. Aux Etats-Unis, le volume de la consommation de fourrure a baissé de presque 40 millions de dollars en 1998 à moins de 10 millions de dollars en 2002.⁴³

De quelle "étude récente" parle-t-on ici ? Sans références, impossible de vérifier si cette étude a réellement eu lieu, si elle a été réalisée correctement, si les constatations ont été interprétées correctement et si le résultat est représentatif. En 1980, le Dr. Stephen Kellert de l'université de Yale a conclu de son étude sur l'acceptabilité de la capture d'animaux sauvages pour la fourrure que 57 % des Américains interrogés étaient contre le fait de tuer les animaux pour leur fourrure, même lorsqu'il ne s'agit pas d'animaux en voie de disparition. Une étude plus récente sur l'opinion des Américains démontre également de manière claire que la grande majorité est contre l'industrie de la fourrure. En 1990, 85 % d'entre eux étaient contre le fait de tuer des animaux pour leur fourrure.⁴⁴

En Belgique également, la grande majorité désapprouve la production de fourrure. D'ailleurs, selon l'enquête INRA, 79 % des Belges interrogés veulent une interdiction des élevages d'animaux à fourrure. Ainsi, 37 % seulement des Belges interrogés savent avec certitude qu'il existe des élevages d'animaux à fourrure en Belgique, et 17 % "pensent" même avec certitude (mais donc à tort) qu'il n'en existe pas. 64 % ne savent pas que les animaux sont enfermés dans des cages exiguës. 28 % seulement savent que les animaux sont tués par asphyxie au gaz ou par électrocution anale.⁴⁵

Aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne également, la grande majorité désapprouve la fourrure. Selon un sondage récent, réalisé par Intomart (février 1999), pas moins de 88 % des Néerlandais estiment que la fourrure n'est pas un produit acceptable et 86 % estiment que, tout comme l'élevage de renards, l'élevage de visons devrait être interdit aux Pays-Bas⁴⁶. En Grande-Bretagne, une étude de 1996 a démontré que 76 % de la population britannique était favorable à

⁴² Bont Voor Dieren

⁴³ Production data compiled from the U.S. Department of Agriculture, NASS, *Mink*, July 15, 2003. Import data compiled from official statistics of the U.S. Department of Commerce.

⁴⁴ www.respectforanimals.org/facts/opinion.html

⁴⁵ enquête INRA pour GAIA, étude omnibus fourrure, août 2004

⁴⁶ source : association néerlandaise Bont voor Dieren

une interdiction des élevages d'animaux à fourrure contre 12 % d'opposants à une interdiction (dont seulement 2 % d'opposants déclarés).⁴⁷ En Belgique seulement 14 % de la population est opposée à une interdiction (dont seulement 7 % sont des opposants déclarés).

24. L'industrie de la fourrure prétend : Ces dernières années, nous avons évolué vers un monde ouvert aux nouvelles modes et tendances, le fossé des générations se résorbe. (site web Fédération de la fourrure)

Qui ferait la promotion du tabac ou rétablirait le travail des enfants pour refermer le fossé des générations ? Nous sommes heureusement débarrassés de bon nombre de coutumes moyenâgeuses, mais dans le domaine du comportement envers les animaux, la loi autorise encore bien trop de pratiques non respectueuses de l'animal. Donc, au lieu d'encourager une évolution positive de la société vers moins de souffrance, moins de violence et moins de méfaits, l'industrie de la fourrure propose de retourner en arrière et ce uniquement pour des raisons économiques et de mode.

Pourtant, si nous regardons la tendance de l'industrie de la fourrure à travers les années, les chiffres sont éloquentes. En 2003, les Etats-Unis ne comptaient plus que 300 élevages de fourrure contre 2.800 en 1969. Aux Pays-Bas également, 35 élevages de visons ont disparu en sept ans (bien que le nombre de visons par élevage ait augmenté). La Belgique comptait encore 46 élevages de visons en 1990⁴⁸ ; ce nombre a diminué de moitié depuis lors⁴⁹. Aux Etats-Unis, la production de fourrures a baissé de près de 10 millions de peaux au cours des premières années à 5,7 millions en 1969 pour passer à 2,5 millions en 2003.⁵⁰ Pourtant, la BEFFA (l'association belge des éleveurs d'animaux à fourrure) affirme que la production mondiale de fourrure a enregistré une augmentation de 50 % au cours des dix dernières années. Mais selon "Oslo Fur Auctions", la production mondiale de peaux de vison a baissé au cours de la période 1988 – 1997 de 41,7 millions en 1988 à 26,3 millions en 1997.⁵¹

Le fait que la majorité désapprouve le port de fourrures (voir argument 18) n'est par ailleurs pas incompatible avec la constatation que nous avons évolué vers une société ouverte aux nouvelles modes et tendances. Il suffit de remarquer que la majorité est également réceptive aux responsabilités que nous avons envers les animaux, que nous avons de plus en plus conscience du fait que la fourrure a fait son temps.

25. L'industrie de la fourrure prétend : Les créateurs de mode ambitieux doivent utiliser de la fourrure dans leurs collections pour se hisser au top de la mode. (supplément au journal De Tijd)

Faux. Il existe de nombreuses collections classées parmi les plus grandes et qui ne contiennent aucune fourrure. Stella McCartney, par exemple, est une créatrice de mode célèbre dans le monde entier ; elle n'utilise pas la fourrure et fait pourtant partie du top mondial.

⁴⁷ www.respectforanimals.org/facts/opinion.html

⁴⁸ WSPA, Fashion Victims, p. 34

⁴⁹ La Belgique compterait actuellement 23 élevages de visons selon la Fédération belge de la fourrure

⁵⁰ Sandy Parker Reports volume 28 issue 14, 24/05/2004

⁵¹ WSPA, Fashion Victims, p. 6

26. L'industrie de la fourrure prétend : Beaucoup de gens font la différence entre cuir et fourrure. On peut porter du cuir, mais pas de la fourrure. La fourrure n'est pourtant rien d'autre que du cuir avec ses poils.

Dans le cas de la fourrure, on élève spécialement les animaux (visons, renards, lapins) pour obtenir un produit de luxe. Nous partons du principe que les animaux ne sont pas spécialement élevés pour produire du cuir. Raison pour laquelle l'utilisation du cuir est acceptée et ne choque pas un grand nombre de personnes. Lorsque les animaux sont spécialement élevés pour le cuir, comme c'est le cas des serpents ou des crocodiles, l'élevage suscite naturellement chez beaucoup de gens les mêmes objections que celles formulées à l'égard de l'industrie de la fourrure.

Les animaux détenus dans l'industrie de la production animale intensive sont des animaux d'élevage domestiques comme les vaches, les chèvres et les moutons. Comparés aux animaux sauvages, comme des renards ou des visons, ils supportent relativement plus facilement la captivité, à condition que leurs conditions de vie correspondent à leurs besoins naturels qui ne doivent pas non plus être sous-évalués. Les vaches peuvent passer de l'étable au pré où elles iront brouter. Les animaux à fourrure traînent par contre toute leur vie dans de petites cages en caillebotis.

Une autre différence réside dans la possibilité d'éviter le produit. Une personne qui ne souhaite pas porter du cuir doit chercher des alternatives de façon active. Pour certains produits (chaussures, par exemple), les alternatives de qualité sont plutôt chères et relativement difficiles à trouver. Mais les alternatives à la fourrure, sous la forme de matières synthétiques ou de fourrures synthétiques, sont plus nombreuses que la fourrure elle-même.

27. L'industrie de la fourrure prétend : Les personnes qui portent de la fourrure ont le plus grand respect pour les personnes qui ne veulent pas porter de la fourrure. Les personnes qui souhaitent en porter ne doivent par conséquent pas être montrées du doigt. Chacun est libre. (supplément au journal De Tijd)

Liberté bonheur. Mais apparemment pas pour les animaux à fourrure des élevages auxquels toute liberté permettant de vivre bien est refusée. Acheter un manteau de fourrure, c'est contribuer à la souffrance des animaux à fourrure qui persiste par cet acte. Il est donc nécessaire d'attirer l'attention des personnes qui portent de la fourrure sur le fait qu'elles ont opté pour un produit qui résulte de la souffrance des animaux.

La liberté a ses limites. La question est de savoir où se situent ces limites. En matière de respect des animaux, la Grande-Bretagne joue un rôle de locomotive. En 1800 déjà, leur législation tenait compte du bien-être animal. Depuis lors, il est communément accepté que le respect des animaux doit être intégré dans le processus de civilisation. Le célèbre « principe du dommage » du philosophe libéral John Stuart Mill (1806-1873) affirme que le seul objectif légitime de l'exercice du pouvoir sur un citoyen dans une société civilisée est la prévention de dommages à des tiers. En combinaison avec les cinq libertés dont doivent jouir les animaux selon le Conseil de l'Europe, le principe du dommage doit également être appliqué aux animaux, ce que Mill approuve. Là où les traitements causent du tort à ces derniers, ces traitements ne sont plus libres d'engagement et doivent pouvoir être justifiés.

Lorsque l'on compare la souffrance des animaux à fourrure aux avantages que procure celle-ci, les coûts dépassent les bénéfices à tout point de vue, excepté sur le plan économique pour les fourreurs. A condition que l'on accepte que le bien-être des animaux soit une valeur importante de société et que ce bien-être doit dès lors être respecté. Dans le débat sur l'acceptabilité des expériences sur les animaux de laboratoire, les partisans mettent toujours l'accent sur l'importance de la santé publique et sur le manque d'alternatives pour abolir totalement les tests sur animaux. Mais pour la fourrure, ces arguments ne tiennent pas la route, car, d'une part, la fourrure est un produit trivial qui ne vise qu'un groupe cible réduit et, d'autre part, les alternatives à la fourrure (manteaux synthétiques, mais également fourrure synthétique) sont plus nombreuses que la fourrure elle-même.

28. L'industrie de la fourrure prétend : Lorsque les autorités néerlandaises ont examiné la question de savoir s'il était indiqué d'interdire les élevages d'animaux à fourrure pour des raisons éthiques, d'aucuns ont objecté que prendre pareille décision sans un cadre d'appréciation basée sur l'éthique et la philosophie du droit pourrait poser des problèmes d'ordre administratif et social. Cela nuirait à la confiance accordée aux autorités.

(L'élevage d'animaux à fourrure : un secteur agricole professionnel)

Etant donné que la société évolue selon une dynamique, il y aura toujours des partisans et des opposants à tout changement dans la société. Cela n'est pas inhérent aux mesures concernant le bien-être animal, mais cela vaut en général pour toute nouvelle réglementation édictée. Lorsqu'il s'avère que la majorité de la population est contre l'élevage des animaux à fourrure, comme c'est effectivement le cas en Belgique (voir argument 23), on est alors en présence d'un signe évident du fait qu'il est temps d'édicter une loi adaptée. Selon l'enquête de l'INRA, 79 % des Belges sont opposés à l'élevage des animaux pour leur fourrure et 15 % seulement affirment n'avoir aucun problème avec l'élevage d'animaux pour leur fourrure. 6 % se déclarent sans opinion. Interdire les élevages d'animaux à fourrure ne serait donc pas une mesure qui tiendrait davantage compte des animaux que des humains. Le fait que la Grande-Bretagne et l'Autriche ont déjà formulé cette interdiction prouve que les problèmes ou malaises éventuels que susciterait une telle interdiction ne sont pas insurmontables à condition que des mesures soient mises en œuvre pour réaliser cet objectif.

29. L'industrie de la fourrure prétend : Interdire une forme – quelle qu'elle soit – d'élevage des animaux à des fins de production est contraire aux principes moraux de l'état de droit libéral et démocratique, tels le principe de neutralité et le principe d'égalité.

(L'élevage d'animaux à fourrure : un secteur agricole professionnel)

Le fait d'interdire ou non l'élevage des animaux à fourrure n'a rien à voir avec des conceptions philosophiques et est donc totalement indépendant des principes de neutralité et d'égalité. Une interdiction n'a rien à voir avec la religion d'une personne ou le fait que quelqu'un soit croyant ou non.

Selon le *principe de neutralité*, les autorités ne peuvent édicter aucune loi qui ne se justifierait que sur la base d'une philosophie spécifique : les lois doivent soit être neutres du point de vue philosophique, soit reposer sur un consensus recouvrant les diverses philosophies/religions.

Selon le *principe d'égalité*, tout individu, quelle que soit sa philosophie, a droit à un traitement égal et à être traité en égal. Toute discrimination sur la base de la philosophie/religions ou de nature idéologique est interdite.

Le bien-être des visons dans les élevages est évalué sur la base de critères scientifiques et non sur la base de considérations philosophiques. De plus, un des principes fondamentaux de la loi relative au bien-être animal est que toute personne qui détient un animal est tenu de le garder dans un environnement qui respecte ses besoins physiologiques et éthologiques. Ce n'est clairement pas le cas dans un élevage d'animaux à fourrure. L'accord gouvernemental précise qu'en matière de bien-être animal, la Belgique doit appliquer le principe de la 'best practice' (*meilleures pratiques*). Etant donné que quelques pays européens (Grande-Bretagne, Autriche) ont déjà interdit les élevages d'animaux à fourrure, il appartient donc à la Belgique de suivre ces bons exemples.

Interdire les élevages d'animaux à fourrure ne doit du reste pas se faire sur la base du but qu'est la production, mais sur la base de la méthode de production, qui est éthiquement très problématique et qui n'a pas de but acceptable suffisant permettant de la justifier (production d'habits pour le secteur de la mode pour lesquels des alternatives faciles existent). L'industrie de la fourrure essaie une fois encore de détourner l'attention de la méthode d'élevage. Le fait que, selon eux, aucune forme d'élevage d'animaux ne pourrait être interdite (sur la base du but qu'est la production) démontre en outre qu'ils n'accordent aucune attention au bien-être animal. Du reste, avec un tel raisonnement, les cruelles courses de chevaux en rue n'auraient jamais pu être interdites, ce qui s'est pourtant heureusement produit en 1995 grâce à une révision de la loi relative au bien-être des animaux du 14/8/1986. La loi sur le bien-être animal contient d'ailleurs une disposition interdisant la détention de certains animaux qui ne sont pas repris sur une liste spéciale, celle que l'on nomme : la liste positive.

En ce qui concerne l'égalité des droits des citoyens qui se retrouveraient en difficulté suite à l'interdiction basée sur le but de production, le docteur Verhoog, professeur à l'Université de Leiden, affirme ceci : « Supposons que le principe d'égalité eût été invoqué au siècle dernier à l'égard de l'esclavage : aurions-nous désapprouvé cette pratique, mais l'aurions-nous maintenue par respect pour les détenteurs d'esclaves dans une société libérale ? Supposons que les esclaves eussent été bien traités, que leur bien-être n'eût pas été bafoué de façon inacceptable ? Supposons qu'ils fussent venus au monde, sans être habitués à mieux ? »⁵² Matière à réfléchir.

30. L'industrie de la fourrure prétend : Les associations pour la protection des animaux veulent cacher la vérité parce qu'elles veulent éviter les visites des élevages de visons. A l'issue de ces visites, les jeunes adoptent une attitude plus positive par rapport à la fourrure que lorsqu'ils ont visionné un montage vidéo.

Les associations pour la protection des animaux veulent dévoiler la réalité, et ce, y compris sur les souffrances qui restent cachées, dissimulées. Les visites commentées par l'éleveur de visons, et non par un scientifique indépendant qui a une vision plus large du bien-être des animaux (à fourrure), sont de la propagande pure et simple. Les visiteurs ne reçoivent pas des informations correctes sur les conditions de vie des animaux et se forment une image faussée de la situation.

⁵² Le docteur H. Verhoog est professeur émérite à la section Biologie théorique de la Rijksuniversiteit Leiden

Les élevages recèlent beaucoup de souffrances cachées, au moins aussi grave, sinon plus graves, que les souffrances apparentes. A première vue, certains animaux n'ont pas l'air si mal en point. L'homme part toujours du principe qu'un animal souffre lorsqu'on le maltraite physiquement, donc lorsqu'il est frappé, lorsqu'il reçoit des coups de pied, lorsqu'il est piqué ou maltraité d'une autre manière. Mais la souffrance cachée des animaux, c'est le stress chronique et la frustration parce que leur environnement n'est pas adapté à leurs besoins naturels en matière d'espace, d'eau et de contacts sociaux. Il s'agit donc de maltraitements mentales, il s'agit du mal fait aux animaux en leur interdisant les éléments de base nécessaires à leur bien-être. Chez les visons et les renards, ce problème comportemental est encore plus présent parce que ce ne sont pas des animaux domestiques mais des animaux sauvages.

Un autre problème : les visites n'offrent qu'un instantané de la vie des visons et l'on ne montre pas la mise à mort (électrocution anale et gazage). L'enquête INRA démontre de ce fait que 28 % seulement des personnes interrogées savent que les animaux sont mis à mort par gazage ou par électrocution anale.

31. L'industrie de la fourrure prétend : Les militants pour les droits des animaux sont à plusieurs reprises entrés par effraction dans des élevages pour libérer des visons domestiques en masse. Ces animaux relâchés n'ont aucun avenir parce qu'ils ne sont plus habitués à survivre sans l'intervention de l'homme.

Il est faux de dire que ce sont des animaux domestiques. On laisse entendre que les visons des élevages sont des animaux domestiques. La domesticité des visons n'est pas la règle, mais l'exception. Lorsqu'un animal s'échappe (et cela a été établi à plusieurs reprises par des observateurs dans des élevages d'animaux à fourrure), il est attrapé à l'aide d'un filet. Pour sortir un vison de sa cage, l'éleveur met toujours des gants. Des observateurs ont vu clairement à quel point il était difficile de manipuler ces animaux lorsqu'on les attrape juste avant le gazage (ou l'électrocution anale).

GAIA s'est toujours clairement distanciée à l'égard de la libération des visons des élevages et n'y a jamais participé. GAIA est contre l'élevage d'animaux à fourrure, mais il n'est pas judicieux de relâcher ces animaux. Ils causent des dégâts, entre autres aux animaux de basse-cour des riverains.

La Fur Free Alliance, la Coalition des associations les plus représentatives de la protection animale qui luttent contre la fourrure, représentée en Belgique par GAIA, condamne la libération des visons d'élevage. Pour la Fur Free Alliance, ces actions de libération relèvent de l'irresponsabilité et ralentissent le processus permettant d'aboutir à une interdiction légale de l'élevage des visons. Les visons relâchés constituent une menace pour l'environnement (parce qu'ils sont élevés dans des pays où ils n'ont pas leur place) et rares sont ceux qui survivent. Ils jettent un tel discrédit sur les associations de défense des animaux que certaines personnes se demandent si certains éleveurs ne lâchent pas eux-mêmes leurs visons pour ensuite faire porter le chapeau aux militants des droits des animaux.

32. L'industrie de la fourrure prétend : La femme moderne est son propre patron, elle est indépendante sur le plan économique et elle déborde d'assurance. En d'autres termes, la fourrure est de nouveau à la mode parce que la femme est désormais libre de porter

ce qu'elle veut. La femme ne veut plus se plier à "l'opinion publique" ou à la rigueur éthique et opte donc délibérément pour la fourrure. On décide seul de ce qui se fait et de ce qui ne se fait pas. (site web Fédération de la fourrure et annexe à De Tijd)

La question n'est pas de savoir si elle est ou non indépendante sur le plan économique, mais bien si elle est éthiquement, indifférente ou ignorante de la manière dont les animaux sont traités dans les élevages de fourrure. La machine à propagande de l'industrie de la fourrure réussit à faire croire à certaines personnes que la fourrure provient d'animaux élevés "dans le respect du bien-être animal", ce qui est une contradiction flagrante dans les termes. Les animaux à fourrure vivent dans de petites cages, sans espace, sans possibilité de grimper ou à peine, avec trop peu d'espace pour permettre un enrichissement réel à l'aide d'objets et sans possibilité de se baigner. D'après le prof. Johan Braeckman de l'université de Gand, il suffirait que tout le monde reconnaisse qu'acheter et porter des vêtements ne peut pas engendrer de souffrance chez les animaux pour que les pratiques cruelles de l'industrie de la fourrure meurent "de mort naturelle". Le choix n'est donc pas si libre que ça.

Les résultats de l'enquête INRA démontrent que, en Belgique, la plupart des femmes prennent la responsabilité de ne pas faire souffrir des animaux inutilement : la catégorie des jeunes femmes est la catégorie qui est la plus favorable à une interdiction sur les élevages d'animaux à fourrure en Belgique : pas moins de 86 % des femmes âgées de 18 à 34 ans sont de cet avis !

L'industrie de la fourrure la joue rusée en rendant l'offre de fourrure plus variée et plus accessible. La fourrure n'est plus l'exclusivité des magasins de fourrure, elle se vend également dans certains magasins de vêtements ordinaires. Fort heureusement, il existe également des chaînes de magasins qui ont prohibé la fourrure de leurs collections (après des actions d'associations de défense des animaux) comme Zara et Naf Naf.

C'est également un point positif pour l'homme que de vivre dans une société qui décourage et sanctionne activement l'abus et la consommation d'animaux engendrant des souffrances gratuites chez l'animal. Le rapport du symposium multidisciplinaire *Child Abuse, Domestic Violence, and Animal Abuse* établit un lien évident entre la cruauté envers les animaux et le comportement criminel : la cruauté envers les animaux est un indicateur d'excès moraux qui peuvent s'aggraver et engendrer la violence envers l'homme. Une attitude respectueuse envers les animaux est le premier pas vers une civilisation qui respecte les plus faibles. Nombreux sont ceux qui désapprouvent une société qui abuse les animaux de façon routinière et qui les tue sans remords comme des marchandises remplaçables sans valeur propre et sans que l'on accorde de valeur (à part la valeur économique) au respect de la vie des animaux.

33. L'industrie de la fourrure prétend : Dans quelle mesure l'image qu'a l'opinion publique du secteur de la fourrure correspond-elle encore à la réalité des élevages de fourrure ou du Grand Nord ? Après toutes ces années de campagnes anti-fourrure, la majorité tire ses connaissances en matière de fourrure des articles de presse traitant de campagnes contre le commerce de la fourrure.

Ces dernières années on a vu surtout apparaître dans les médias des publicités pour la fourrure et peu de reportages reflétant la réalité de la souffrance animale dans les élevages d'animaux à fourrure.

Grâce à une enquête récente de l'INRA nous pouvons répondre facilement à la question sur la mesure dans laquelle l'image de l'opinion publique correspond à la réalité. Le bureau d'études a demandé à 1006 Belges âgés de plus de 18 ans (échantillon représentatif), s'ils savaient que des animaux étaient élevés spécialement pour leur fourrure en Belgique. Le résultat est éloquent : 37 % seulement savent avec certitude qu'il existe des élevages d'animaux à fourrure en Belgique. Par contre, 17 % vivent dans l'ignorance et sont certains qu'il n'existe pas d'élevages de fourrure en Belgique.⁵³ De l'enquête de l'INRA il ressort que 64% des personnes interrogées ne sont pas au courant que les animaux à fourrure sont détenus en Belgique dans des cages minuscules. Il semblerait donc, en effet, que la majorité se fait une idée erronée de la situation des animaux. Mais pas de la manière dont l'industrie de la fourrure se le représente. La réalité des élevages d'animaux à fourrure – et aucun éleveur de visons ne dira le contraire – c'est que les animaux passent leur vie dans des petites cages et que les visons ne peuvent pas se baigner. Pourtant, toutes les études scientifiques, sauf celles financées par le secteur de la fourrure, concluent que les visons doivent avoir la possibilité de se baigner si l'on veut garantir un bien-être acceptable.

Ce manque d'information résulte du fait que le secteur de la fourrure brouille sciemment les cartes, en particulier en ce qui concerne l'élevage des animaux à fourrure. Il est de l'intérêt du secteur que la réalité sur l'historique des manteaux de fourrure ne soit pas dévoilée. Les fourreurs aiment souligner que la fourrure peut également provenir d'animaux capturés dans la nature, par exemple pour maintenir l'équilibre de la population ou pour éliminer des animaux 'nuisibles'. Mais 10 % seulement de la fourrure provient des captures.⁵⁴ Bien que la capture aille de pair avec de grands problèmes de bien-être animal. Martres, loups, ours etc. meurent d'une mort lente et cruelle dans des pièges à mâchoires ou dans des collets.

L'industrie de la fourrure investit des fortunes dans la promotion de la fourrure. Au Canada, par exemple, un million de dollars canadiens ont été investis dans la promotion de la fourrure en 2003 : des spots publicitaires diffusés dans 588 cinémas, des posters sur 85 panneaux d'affichage et sur 75 bus des principales villes, des annonces couleurs dans des magazines de mode et des journaux,... Par contre, une association de défense des droits des animaux telle que GAIA doit essayer, avec des moyens financiers très limités, de faire prendre conscience aux gens de la réalité qui se cache derrière les vêtements en fourrure.

34. L'industrie de la fourrure prétend : Les élevages d'animaux à fourrure jouent un rôle important dans la chaîne alimentaire. Les animaux à fourrure sont nourris à l'aide de déchets d'animaux abattus pour leur viande et leur cuir, et les sous-produits de l'élevage des animaux à fourrure sont transformés en aliments pour animaux. Même le fumier est utilisé. Un autre sous-produit est l'huile utilisée pour entretenir le cuir et pour fabriquer des savons hypoallergéniques, ainsi que des cosmétiques. Dans la production de la fourrure, pratiquement rien n'est gaspillé.

Les élevages de visons sont plutôt des éléments dérangeants (plus de fumier, plus de déchets d'animaux) que des « maillons importants ». Le fumier, par exemple, peut difficilement être considéré comme un produit important pour la chaîne alimentaire et l'élevage intensif du bétail produit déjà assez d'excédents de fumier. Selon le dernier rapport de la Mestbank (banque du lisier), les terrains sont trop engraisés en Flandre. Il est fort probable qu'une amende ou une

⁵³ Enquête INRA à la demande de GAIA, étude omnibus fourrure, août 2004

⁵⁴ site Fédération belge de la fourrure

astreinte devra être payée à l'Europe pour dépassement de la directive européenne sur les nitrates. La pollution de la nappe phréatique par les nitrates, les réserves d'eau potable pour l'avenir, est inquiétante.⁵⁵ Dans la plupart des élevages d'animaux à fourrure, le fumier tombe simplement à travers les cages sur le sol. Ce fumier contient aussi de l'ammoniaque, responsable des pluies acides.

Les produits de la chaîne alimentaire qui, selon le schéma, trouvent une destination chez les visons, sont des déchets d'abattoirs, du fromage et des céréales. D'autres destinations sont possibles pour ces produits : les déchets d'abattoirs sont transformés à l'échelle commerciale en aliments pour les animaux domestiques, tandis que le fromage et les céréales peuvent entrer dans la production de produits destinés aux humains.

Les animaux à fourrure ne sont d'ailleurs pas nourris à l'aide de déchets d'abattoirs dans le but de réduire le volume des déchets. Ils le sont dans le but de réduire les coûts de production. Une nourriture de qualité serait trop onéreuse. Ce régime limité (mélange de déchets d'abattoir, de résidus de poissons, complété par des graines, des vitamines et des minéraux) ne correspond pas à l'alimentation des visons dans la nature, où ceux-ci capturent tout un éventail de proies comme des poissons, des crabes, des écrevisses, des lapins, des rats, des oiseaux, etc.⁵⁶

Il est du reste faux de dire que rien n'est gaspillé dans la production de la fourrure. Lors de la chasse aux phoques au Canada, les chasseurs ne prennent que la peau des animaux après les avoir tués à coup de bâtons. Les carcasses sont laissées sur la glace où elles pourrissent, car elles ne leur rapportent rien. Il n'y a pas de débouché pour la viande des visons, comme il n'y en a pas pour la viande des phoques. Les produits comme l'huile, les savons hypoallergéniques et les cosmétiques peuvent parfaitement être produits sans sous-produits de l'élevage des animaux à fourrure ou de la chasse aux phoques.

35. L'industrie de la fourrure prétend : Selon certains, on ne peut pas porter de fourrure parce qu'il existe des alternatives. Mais pour le lait et le fromage, des alternatives sont également disponibles ; ces produits doivent-ils pour autant être bannis ? Qui a raison sur le plan moral et peut-on interdire tel ou tel produit à son prochain ? Adieu le libre choix, selon les défenseurs des animaux.

Le secteur de la fourrure interdit aux animaux tout ce dont ils ont besoin afin de vivre une vie agréable en accord avec leur nature. A chaque possibilité de choix, les animaux sont lésés. Les animaux sont obligés de souffrir dans des circonstances indignes. Comme nous l'avons déjà dit, détenir en captivité des animaux sauvages (visons, renards) pose relativement plus de problèmes de bien-être à ces animaux qu'aux animaux domestiques (vaches, cochons, moutons, chèvres, ...). Le lait et le fromage peuvent donc, dans certaines conditions (produits biologiques, élevage biologique et dynamique de vaches laitières), être produits à une échelle relativement grande, d'une manière qui nuise moins aux animaux. Ce n'est pas le cas de la fourrure.

asbl GAIA
90 rue des Palais – 1030 Bruxelles
T 02/ 245 29 50 – F 02/ 215 19 43
www.gaia.be - info@gaia.be

⁵⁵ Het Nieuwsblad 18/11/2004 p. 2

⁵⁶ Dunstone, N., 1986, The Mink (Le vison), The Biologist (Le biologiste) 33 (2)

